



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

.....
Le Directeur général



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée

DIRECTION DE LA SANTÉ

.....
La Directrice

N° 33663 / MEJ / DGEE

Pirae, le 15 JUIL. 2019

N° 007431 / MSP / DSP

Papeete, le 15 JUIL. 2019

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école du premier degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale,

et

**Mesdames et Messieurs les chefs des établissements scolaires du second degré de
l'enseignement public,**

Objet : Modernisation du programme de Santé Scolaire

P. J. : Charte de collaboration entre la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements et la Direction de la Santé Publique

Mesdames, Messieurs,

La charte de collaboration santé-éducation, initiée en 2017, a été signée le 21 juin 2019 par la Direction générale de l'enseignement et de l'éducation (DGEE) et la Direction de la santé (DSP). Ce document a pour objet de renforcer le partenariat entre ces deux institutions et de promouvoir la santé en milieu scolaire. Elle répond à une volonté politique d'harmoniser les pratiques dans le respect des champs d'intervention de chacun et de donner plus de lisibilité et de visibilité à notre politique de santé en faveur des jeunes scolarisés.

Cette première charte est établie pour une durée de trois ans. Elle a pour vocation d'évoluer en fonction des ajustements utiles identifiés lors des bilans annuels d'évaluation.

Nous attirons votre attention sur les principales modifications pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

DGEE : B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Rue TuteraiTane, (route de l'hippodrome) - Pirae

Tél. : (689) 40 47 05 00 - Fax. : (689) 40 42 40 39 - Email : courrier@education.pf - <http://www.education.pf>

DSP : B.P. 611 Papeete, 98713 Tahiti, Polynésie française - 58, rue des poilus tahitiens, Papeete, Tahiti

Tél. : (+689) 40 46 00 05 - Fax. : (+689) 40 43 00 74 - E-mail : secretariat@sante.gov.pf - Site web : <https://www.service-public.pf/dsp/>

- **Les bilans de santé**

Les Certificats médicaux d'aptitude à la scolarité seront substitués par la remise d'une attestation des vaccinations obligatoires en Polynésie française, réalisée par une infirmière de la Direction de la santé ou le médecin traitant.

La visite médicale en SG devient obligatoire sur tout le territoire.

Les visites en CM2 et en 5ème sont supprimées en faveur d'une visite en 6ème par les infirmier(e)s des établissements scolaires.

Les visites médicales des 3èmes deviennent des visites médicales ciblées par les infirmier(e)s des établissements scolaires pour les élèves susceptibles de s'orienter vers des filières professionnelles.

Les visites médicales pour l'obtention des dérogations à l'utilisation des machines dangereuses pour les élèves mineurs et le suivi de santé des élèves scolarisés en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), en Centre des jeunes adolescents (CJA) et en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) sont maintenues.

La seule modification concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers et les bilans de santé à la demande, porte sur les Projets d'accueil individualisé (PAI) qui seront dorénavant élaborés, pour sa partie médicale, par les médecins traitants privés ou publics.

Enfin, dans le cadre des objectifs sanitaires prioritaires du pays, un dépistage scolaire des cardiopathies rhumatismales chroniques (RAA Rhumatisme articulaire aigu) en classe de CM2 ou 6ème a été mis en place depuis 2018. Il sera étendu progressivement à toute la Polynésie d'ici 2023.

Le tableau suivant résume les différentes modalités des visites de santé scolaire. Par ailleurs nous vous rappelons qu'il est important de favoriser l'accueil matériel des personnels de santé afin d'optimiser leurs interventions.

Tableau récapitulatif des visites de santé scolaire

Classe	SG	CP	CE2	CM2	6 ^{ème}	3 ^{ème}	Machines
Visite IDE							
Préparation VM	IDE SP	IDE SP Ciblé	IDE SP	IDE SP Ciblé	IDE EN	IDE EN ciblage	IDE EN
Biométrie						IDE SP	
Médecins	MED Sys	MED Ciblé	MED Ciblé	MED Ciblé	MED Ciblé	MED Ciblé	MED Ciblé
Vaccination		IDE SP		IDE SP	IDE SP		
RAA				SP	SP		

SP : Santé Publique

EN : Education Nationale

MED : Médecins

IDE : Infirmiers diplômés de l'Etat

- La Promotion d'un environnement favorable à la santé - Éducation à la santé

Elle repose sur des actions adaptées aux besoins, aux demandes des élèves et plus largement aux enjeux actuels de santé publique et de société. Elle s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du parcours éducatif de santé. La Promotion d'un environnement favorable à la santé et à la citoyenneté étant un objectif prioritaire de nos deux directions, la DGEE et la DSP soutiennent la mise en place de l'« École en Santé » dans le premier degré en parallèle de la poursuite du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), dans le second degré.

L'« École en santé » issue des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est basée sur une définition large et positive de la santé. L'objectif est d'agir sur les déterminants de la santé reconnus pour leurs effets majeurs sur la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes via 10 actions. Chaque école primaire est invitée, sur la base du volontariat, à s'inscrire à ce projet. L'obtention du label « École en Santé » sera valorisée et récompensée.

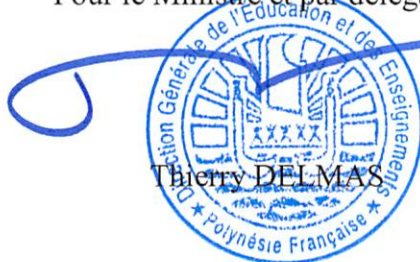
Des réunions d'information seront planifiées à la rentrée scolaire.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Copies :

MSP 1
MEJ 1
DSP 1
DGEE 1

Pour le Ministre et par délégation



Thierry DELMAS

Pour le Ministre et par délégation



A blue ink signature of Docteur Laurence BONNAC-THERON.

Docteur Laurence BONNAC-THERON